



COMMUNIQUE URGENT DE L'UNION SYNDICALE VAUDOISE :

Le Conseil d'Etat doit agir, maintenant !

Lausanne, le 31.03.2020

Mardi dernier, nous avons transmis une lettre urgente au Conseil d'Etat vaudois (voir ci-joint) dans laquelle nous répétons notre inquiétude grandissante pour la santé des salarié.e.s de ce canton, et partant, pour l'ensemble de la population. Nous demandons des mesures radicales et rapides, d'arrêt des activités non-indispensables. Une semaine plus tard, nous n'avons reçu aucune réponse.

Ce mutisme du Conseil d'Etat face à la revendication légitime des syndicats est choquant. En effet, chaque jour nous recevons des témoignages de membres de nos fédérations et nos secrétaires syndicaux constatent sur le terrain à quel point les fameuses règles d'hygiène et de sécurité exigées par le Conseil fédéral, ne sont pas respectées, à quel point les contrôles visant à les faire appliquer sont ridiculement insuffisants.

Comment les autorités politiques de ce pays peuvent-elles interdire les rassemblements de plus de cinq personnes dans la sphère publique et, dans le même temps, accepter que des entreprises (usines de production, call-centers, bureaux, chantiers...) qui emploient des dizaines, voire des centaines de personnes, poursuivent leurs activités et que leurs employé.e-s continuent à partager les mêmes locaux, les mêmes vestiaires, les mêmes WC... De fait, les lieux de travail sont aujourd'hui les lieux de contamination du COVID 19. Cette réalité est inacceptable pour l'Union syndicale vaudoise et ses fédérations.

La santé des salarié.e.s doit primer sur les intérêts des employeurs. La population, à juste titre, fait des efforts immenses, dans sa vie de tous les jours, pour limiter les risques. Mais aussi longtemps que les autorités mettent les intérêts des employeurs au-dessus de la santé des salarié.e.s, ces efforts ne peuvent pas porter leurs fruits. Et l'épidémie continuera de progresser, comme l'ont montré de nombreux pays avant nous.

L'Union syndicale vaudoise et ses fédérations réclament l'application immédiate à l'ensemble du Canton de Vaud, de l'Article 7^e de l'ordonnance fédérale, pour permettre, comme c'est le cas au Tessin, la fermeture de toutes les entreprises non-nécessaires aux besoins fondamentaux de la population du canton.

Puisque le Conseil d'Etat refuse de répondre à notre demande, nous prendrons toutes les mesures que nous jugerons utiles à la préservation de la santé des travailleuses et des travailleurs de ce canton, et par la même de l'ensemble de la population.

Lausanne, le 31.03.2020

Valérie Perrin
Secrétaire SSM, comité USV

Patricia Alcaraz
Secrétaire SEV, comité USV

Dominique Gigon
Secrétaire Syndicom, comité USV

Yves Defferrard,
Secrétaire UNIA, comité USV

Valérie Borloz
Secrétaire USV

David Gygax
Secrétaire SSP, président USV

Copies à :

- Nuria Goritte, Présidente du Conseil d'état Vaudois
- Mme Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la Santé et de l'Action sociale
- M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'Economie et du Sport
- Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération
- Alain Berset, Chef Département fédéral de l'Intérieur
- Guy Parmelin, Chef du Département fédéral de l'Economie, de la Formation et de la Recherche
- Pierre-Yves Maillard, Président de l'Union syndicale suisse